

Affiche le 15/05/2026



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

**AFFICHAGE DE L'AVIS DE PUBLICATION DES PLANS DE DELIMITATION
MAIRIE DE : VILLIERSFAUX**

Concernant :

LA MISE EN CONSULTATION PUBLIQUE		
du projet de délimitation	de l'aire parcellaire actualisée	de l'appellation d'origine
CREMANT DE LOIRE		



Toute personne intéressée est informée que les plans cadastraux comportant le projet de délimitation de l'aire parcellaire actualisée de l'appellation d'origine susmentionnée, tel qu'approuvé par le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO en séance du 02/04/2026, ont été téléchargés en mairie le 7/05/2026 où ils peuvent être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

La consultation publique se déroule du : 18/05/2026 au 18/07/2026 inclus

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2025-02, les propriétaires et exploitants pourront formuler des réclamations auprès de l'INAO :

- via le site demarche-numerique.fr : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/projet-aoc-cremant-de-loire-avis-de-consultation-a>
- ou par courrier (recommandé avec accusé de réception le cas échéant) à l'adresse suivante : INAO – Site d'Angers – 16 rue du Clon, 49000 ANGERS
- ou par courriel à l'adresse suivante : inao-angers@inao.gouv.fr

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 18 juillet 2026, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi. Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO d'ANGERS ainsi qu'au siège de l'organisme de défense et de gestion (Fédération Viticole de l'Anjou et de Saumur, 73 rue Plantagenêt 49000 Angers) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Fait à Villiersfaux
le 11.05.2026

Le Maire : Francis Royer
(Signature et cachet de la mairie)

